

DECRET N° 2000-139 DU 20 MARS 2000

Chargeant Monsieur S. Adékpédjou AKINDES
Ministre chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'extérieur
de l'intérim de Monsieur Félix Essou DANSOU
pour compter du 20 Mars 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT ,
CHEF DU GOUVERNEMENT .

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation du 1^{er} avril 1990 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

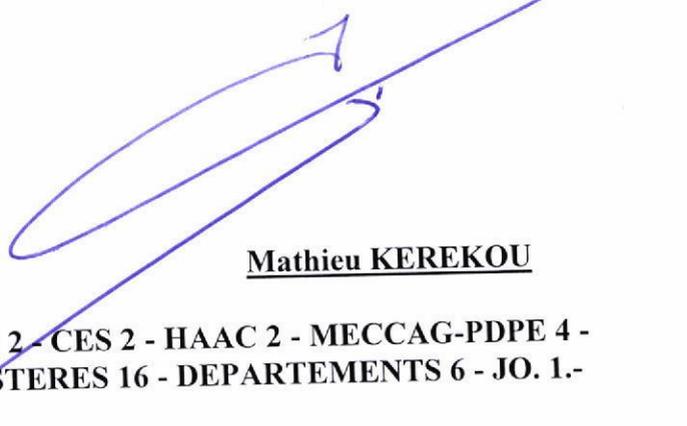
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 20 Mars 2000, Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES ,
Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de
l'extérieur est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
pendant l'absence de Monsieur Félix Essou DANSOU.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Mars 2000

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

**AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 4 -
MMEH 4 - SGG - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JO. 1.-**